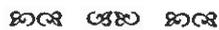


Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)



L'an deux mil vingt-trois, le 5 du mois de JUILLET à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 29 juin 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 23
votants : 25

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL- Nicolas BRAULT HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE- Jacques DELALANDE - Laurence DENIER Nicolas DEUX - - Christian GUIHARD - Céline HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Jean François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD- Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON- Marie Anne THEBAUD - Sébastien TOCQUEVILLE- Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration:

Flavie HALGAND ayant donné pouvoir à Franck HERVY
Fabienne JOANNY ayant donné pouvoir à Martine PERRAUD

Absents à l'appel du quorum:

André TROUSSIER

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean François JOSSE est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2023 - 0563 - CONVENTION FINANCIERE DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA CARENE SAINT NAZAIRE AGGLOMERATION ET LA CHAPELLE DES MARAIS

Rapporteur : Nicolas BRAULT HALGAND

La Commune de La Chapelle des Marais a inscrit dans son programme d'investissement la réhabilitation énergétique de la salle KRAFFT. Cette rénovation a pour objet l'amélioration des performances énergétiques de l'équipement.

Ce projet contribue aux objectifs fixés dans le Plan Climat Air Energie Territorial de la CARENE adopté le 17 décembre 2019, à savoir la réduction des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre. Il contribue par ailleurs aux enjeux posés par le Projet de Territoire de Saint Nazaire Agglo voté le 07 décembre 2021, notamment son ambition

« Conjuguer Economie et Ecologie, notre Audace » et l'orientation stratégique « Anticiper et s'adapter au changement climatique ».

En conséquence, la CARENE Saint-Nazaire Agglomération souhaite accompagner la commune de La Chapelle des Marais par l'apport d'un fonds de concours à hauteur de 63 846,70 € pour le financement des travaux de réhabilitation énergétique de la salle Krafft tels que définis ci-après :

- Isolation par l'extérieur de la salle (1 250 m²),
- Remplacement des menuiseries extérieures,
- Création d'une couverture sur l'ensemble du cheminement PMR,
- Travaux d'optimisation et de régulation du chauffage.

Ce fonds de concours s'inscrit dans le plan de financement (chiffres initiaux) suivant :

Postes de dépenses subventionnables	Montant € HT
Maitrise d'œuvre	48 482,98 €
Travaux	438 760 ,00 €
Montant total € HT du projet	487 242, 98 €
DETR 2022 sollicitée	170 535, 04 €
Conseil Départemental de Loire-Atlantique	109 690,00 €
Base subventionnable € HT	207 017, 94 €
Participation CARENE	63 846,70 €
Reste à financer par la commune € HT	143 171,24 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT,

- Sollicite de la CARENE Saint Nazaire Agglomération le versement d'un fonds de concours à hauteur de 63 846,70 € HT pour les travaux précités sur la salle KRAFFT dans les termes du plan de financement sus-mentionné,
- Approuve les termes de la convention de fonds de concours d'investissement jointe à la présente,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

Copie EXECUTOIRE compte tenu de :

■ la transmission en Sous-préfecture le :

■ la publication le

*Fait à la Chapelle des Marais
Le 6 juillet 2023*

**Le Maire,
Franck HERVY**

Le Secrétaire de Séance



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for Franck Hervey, the Mayor, and is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA CHAPELLE DES MARAIS' and 'Arrondissement de ...'. The signature on the right is for the Secretary of the Session.